

## **Le Secrétaire général**

### **Message à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien**

**29 novembre 2012**

Cela fait 65 ans que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 181, proposant la partition du territoire sous mandat en deux États. La concrétisation de la solution à deux États, en faveur de laquelle Israël comme les Palestiniens se sont engagés, aurait dû intervenir depuis longtemps. Au cours de mon récent voyage au Moyen-Orient, suite à l'escalade dangereuse de la violence à Gaza et en Israël, j'ai pu constater à nouveau les conséquences catastrophiques – en particulier pour les populations civiles – de l'absence d'un règlement permanent du conflit. Le Moyen-Orient continue d'évoluer rapidement et profondément, et il est par conséquent plus urgent que jamais que la communauté internationale et les parties intensifient leurs efforts en faveur de la paix.

Les grandes lignes d'un accord sont claires depuis longtemps : elles figurent dans les résolutions du Conseil de sécurité, les Principes de Madrid – y compris l'échange de terres contre la paix – la Feuille de route, l'Initiative de paix arabe de 2002 et les accords existants entre les parties. Ce qu'il faut maintenant c'est faire preuve de volonté et de courage politiques ainsi que d'un sens de responsabilité historique et d'une vision pour les jeunes générations.

Les questions liées au statut final ne pourront être réglées que par des négociations directes. Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour créer les conditions qui permettront la reprise de négociations crédibles et concrètes et de préserver la viabilité de la solution à deux États.

Il est indispensable de respecter le cessez-le-feu conclu la semaine dernière, qui a mis fin à plus d'une semaine de violences dévastatrices à Gaza et dans le sud d'Israël. Il ne doit plus y avoir de tirs de roquettes depuis Gaza, tirs que j'ai à maintes reprises condamnés. Les questions toujours en suspens depuis l'adoption en janvier 2009 par le Conseil de sécurité de la résolution 1860 doivent être réglées une fois pour toute, à savoir mettre fin au bouclage, empêcher le trafic illicite d'armes et réaliser la réconciliation intrapalestinienne. L'unité palestinienne à l'appui d'une solution à deux États négociée est indispensable pour pouvoir créer un État palestinien à Gaza et en Cisjordanie. Les Palestiniens doivent absolument surmonter leurs divisions, sur la base des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, des positions du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe.

Il est tout aussi important de préserver les résultats louables des efforts d'édification de la nation faits par l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et pour assurer la nécessaire continuité territoriale. La poursuite des implantations en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, est contraire au droit international et à la Feuille de route et doit donc cesser. La communauté internationale n'acceptera pas les mesures prises unilatéralement sur le terrain. Il faut également permettre la mise en valeur et l'urbanisation de la zone C dans des conditions satisfaisantes au lieu des démolitions et de la confiscation des terres. Israël poursuit la construction du mur sur des terres qui se trouvent en Cisjordanie, en violation de l'Avis consultatif de la

Cour internationale de Justice. La violence accrue dont font preuve les colons, qui se traduit par des blessés dans la population palestinienne et des dégâts aux biens, est également préoccupante.

Face à ces nombreux obstacles à la réalisation de leur aspiration légitime à un État, les Palestiniens ont décidé de demander le statut d'État non membre observateur à l'Assemblée générale. C'est aux États Membres de se prononcer sur cette demande. Il importe que tous ceux concernés le fassent de manière responsable et constructive.

Une paix juste et durable, souhaitée par des générations de Palestiniens et d'Israéliens, d'une paix qui mettra fin à l'occupation qui a commencé en 1967, mettra fin au conflit et garantira l'existence d'un État de Palestine indépendant, viable et souverain aux côtés d'un État d'Israël en sécurité, reste à réaliser. Je demande à Israël et aux dirigeants palestiniens de faire preuve de vision et de détermination. J'exhorte par ailleurs la communauté internationale à les aider à définir une voie politique crédible qui répondra aux aspirations légitimes des deux parties.

Je m'engage à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour contribuer à la réalisation de cet objectif. En cette journée internationale, je compte sur tous ceux concernés pour qu'ils travaillent ensemble afin de concrétiser la solidarité en action positive pour la paix.